

RAPPORT DE JURY **SESSION 2026**

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL **2EME CLASSE**

CONCOURS INTERNE COMMUN

- Éducation Nationale et de la Jeunesse
- Justice

Le jury tient à remercier le personnel de la division des examens et concours pour la qualité de l'organisation, de l'accueil, de la mise en place et de la disponibilité à son égard et envers les candidats tout au long des épreuves.

1. Informations sur le concours

Conditions d'accès

Le concours est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Modalités des épreuves

CONCOURS INTERNE	
ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	
Épreuve n°1 (Durée : 1h30 – Coefficient : 3) Épreuve écrite qui consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats	
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	
Durée : 30 mn – Coefficient : 4 L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et évaluations.	

Nombre de postes : 35

Ministère concerné	Poste Adjoint adm interne
---------------------------	----------------------------------

Education Nationale et de la Jeunesse	23
Justice	6

2. Les candidats

➤ Statistiques inscrits / présents

2026 : 167 inscrits – 122 présents – Admissibles 72

Le taux de présence aux épreuves d'admissibilité est de 73%.

Rappel en 2025 : 175 inscrits – 110 présents soit 63%

Rappel en 2024 : 155 inscrits - 117 présents soit 75 %

Rappel en 2023 : 200 inscrits - 134 présents soit 67 %

Il est regrettable que plus d'un tiers des inscrits au concours n'ait pas jugé utile de se déplacer.

Répartition hommes / femmes présents

Femmes	Hommes
109	13

➤ Statistiques des candidats admissibles

Seuil d'admissibilité : 43.5 / 60 points (14.5/20)

Nombre de candidats admissibles : 72 candidats admissibles

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
67	5

Les femmes représentent 93 % des admissibles.

Répartition par tranche d'âge

	18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
Admissibles	5	11	10	9	10	27	72

La répartition par tranche d'âge montre une amplitude importante des candidats admissibles avec une surreprésentation de la tranche des + de 45 ans soit 37.5 %.

Niveau de diplômes des candidats admissibles

	Niveau 3 CAP - BEP	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC + 2	Niveau 6 BAC + 3	Niveau 6 BAC +4	Niveau 7 BAC + 5	Total
Admissibles	8	27	9	17	2	9	72

De nombreux candidats ont un niveau supérieur à celui requis. 88.9 % de candidats admissibles ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat.

➤ **Statistiques des candidats admis sur liste principale (LP) et des candidats sur liste complémentaire (LC)**

Nombre de candidats admis : 29 sur liste principale et 15 sur liste complémentaire

Répartition hommes / femmes	Femmes	Hommes
LP	27	2
LC	14	1

Seuil d'admission liste principale : 109/140 points (15.57/20)

Seuil d'admission liste complémentaire : 98.25/140 points (14.04/20)

Niveau de diplômes des candidats admis

	Niveau 3 CAP - BEP	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC + 2	Niveau 6 BAC + 3	Niveau 6 BAC + 4	Niveau 7 BAC + 5	Total
LP	1	9	3	10	1	5	29
LC	2	7	2	3	-	1	15

Les statistiques montrent que tous les profils de candidats ont une chance d'obtenir le concours.

Répartition par tranche d'âge

	18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
LP	2	8	4	3	5	7	29
LC		2	2	5	1	5	15

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
Adjoint administratif	167	122	72	29	15
Interne					

3. Les épreuves

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 8 avril 2026.

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 1 et 2 juin 2026.

Pour cette session, l'épreuve d'admission de 30 min s'organisait de la façon suivante :

- Prise de connaissance et préparation du sujet : 10 min
- Restitution de la partie accueil et du classement : 10 min
- Réalisation d'un exercice en bureautique sous Microsoft Office : 5 min
- Brève présentation et échanges avec le jury : 5 min

Pour les prochaines sessions, le temps global de 30min restera le même mais la répartition de ce temps à l'intérieur de l'épreuve pourra évoluer. Les candidats seront informés au début de l'épreuve par les membres du jury.

4. Observations et conseils du jury

Ce paragraphe a pour objectif d'une part d'aider les candidats non retenus lors de cette session à trouver des pistes d'amélioration dans leur préparation et lors des épreuves et d'autre part d'orienter les futurs candidats quant aux attentes du jury.

Epreuve d'admissibilité

Le sujet a été considéré par les membres du jury comme sans difficulté particulière comportant des documents simples permettant une lecture rapide, et qui reflète le travail attendu par un adjoint administratif.

Un travail de préparation a été effectué par un certain nombre de candidats ce qui leur permet de répondre aux attendus et d'obtenir des résultats plus qu'honorables. En revanche, il est nécessaire de rappeler qu'il convient de prendre en compte les attendues d'un courrier administratif. Il est nécessaire d'une part de personnaliser la réponse en fonction du demandeur et ne pas rester généraliste. Trop de candidats manquent encore d'esprit de synthèse et paraphrasent trop les documents proposés. Il convient d'être vigilant sur la signature du document et de bien identifier la personne et la fonction de celui qui adresse la réponse.

La syntaxe ainsi que l'orthographe restent perfectibles pour certains.

Enfin, même si les candidats recrutés seront amenés à rédiger des documents avec un traitement de texte, la présentation manuscrite doit être soignée

Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission reste déterminante dans la sélection définitive des candidats permettant de valoriser les compétences, démontrer la motivation et faire preuve de curiosité et d'adaptabilité.

Elle consiste en la restitution de trois exercices :

- Un exercice d'accueil : présenter, recevoir, restituer les éléments d'un dossier
- Un exercice de classement de documents : circulaires, représentations iconographiques, documents administratifs
- Un exercice de bureautique : utilisation d'un micro-ordinateur sur des logiciels courants de bureautique à savoir un tableur Excel ou un traitement de texte Word

Le jury recommande aux candidats de se préparer à cet exercice et afin notamment de gérer le stress inhérent à ce type d'épreuve.

La première épreuve peut nécessiter une prise de note. Il convient donc de se munir du nécessaire pour écrire. Les candidats doivent être vigilants pour gérer les 10 minutes de préparation de cette épreuve de classement et d'accueil en intégrant que les deux sujets doivent être traités.

La partie bureautique est souvent discriminante. Les candidats doivent démontrer qu'ils maîtrisent Word et Excel. Il est important de ne pas bloquer sur une directive et passer à la suivante sans perdre de temps.

Le troisième temps débute par une présentation personnelle qui doit rester synthétique et rapide (2 minutes maximum) au cours de laquelle le candidat met en avant les éléments majeurs de son parcours en lien avec l'emploi visé. Ensuite, au cours de l'échange avec le jury, le candidat doit démontrer qu'il s'est projeté dans les fonctions qu'il peut être amené à remplir, et cela dans les différents ministères dans lesquels des postes sont proposés. Cette année encore, trop de candidats ont manqué de connaissance sur les emplois administratifs relevant du ministère de la justice. Il est essentiel que les candidats montrent qu'ils ont une connaissance administrative de base. Droits et devoirs du fonctionnaires restent encore trop méconnus. Les quelques mises en situations qui peuvent être

proposées sont destinées à mesurer le positionnement du candidat au sein de l'institution, son bon sens, sa capacité à faire face à des difficultés qu'il pourrait rencontrer dans l'exercice de ses fonctions.

Tout au long de ces trois séquences, il convient de démontrer sa capacité à conserver ses moyens sans se laisser déstabiliser et sans abandonner lorsque l'on est en difficulté.

Le Président du jury
Jérôme POUPLARD

